



19 janvier 1907 - Greffe Joseph Edouard Charbonneau
(ANQ-Trois-Rivières)

Sujet: #7533-Testament de dame **Paul Bellemare III**
(Marie-Adéline Masse).

NOTE: Adéline lègue tous ses avoirs sans exception à son fils **Herménégilde Bellemare**, son légataire universel. Herménégilde devra faire chanter un service à sa discrétion et des messes pour 50 piastres, faire ériger un mausolée d'une valeur de 100 piastres s'il n'existe pas déjà. Elle nomme son époux **Paul III** comme l'exécuteur testamentaire. Les témoins Onésime Veillette et Louis-Frédéric Sanfaçon ont signé avec Adéline et le notaire.

No. 7533
19 Janv. 1907
Testament
de Dame
Paul Bellemare
Masse.
Minute
Copie

Revant Nous, soussigné Joseph Edouard
au Charbonneau, Notaire pour la
province de Québec, Canada, rési-
dant & pratiquant dans la ville
de Lévisville, dans le district des
Trois Rivières,
Et en la présence actuelle
de Ouesime Veillette, Josphanton d
Louis Frédéric Sanfaçon, espèces de
la ville de Lévisville
témoins instrumentaires soussi-
gnés.
A comparu Marie Adéline
Masse, épouse de Paul Bellemare,
cultivateur demeurant dans la pa-
roisse de St. Antoine de la Rivière-
du Loup,
Laquelle, étant légalement ca-
pable de disposer de ses biens, a
fait son testament comme suit,
à savoir.
"1° Je recommande mon âme à
Dieu, et je veux et entends que mes
torts et dettes, s'il y a lieu, soient
acquittés par mon exécuteur tes-
tamentaire ci-après nommé."
"2° Je donne et lègue en pleine
propriété à Herménégilde Bellemare
Mon de mes enfants, tous les biens
meubles et immeubles, sans au-
cune exception, qui lui appar-
tiendront au moment de mon
décès, de quelque nature, qua-
lité, valeur et origine qu'ils
soient; et à cette fin je l'institue
mon unique légataire universel
à.

à l'exclusion de mes autres héritiers, et à
la charge par lui de me faire inhumer
avec un service d'une valeur
à sa discrétion; mais je veux qu'il
me fasse dire ou chanter des
messes pour une somme de cin-
quante piastres, aussitôt que
possible après mon décès. Je veux
aussi qu'il fasse ériger, dans l'année
au ds mon décès, sur le terrain de
la famille, au Cimetiére de cette
paroisse, un mausolée d'une
valeur d'au moins cent piastres
avec les inscriptions usitées en
pareille occurrence pour le cas
bien-entendu où il n'y en aura
pas encore en un & alors érigé."

" 2^o Je veux et entends que
les biens composant le legs uni-
versel ci-dessus fait à mon
légataire universel, soient ex-
clus de toute Communauté de
biens qui existerait entre lui et
Alma Lafrenière

pour lui rester Nature de propre."

" 4^o Je donne, mon
époux, — mon exécu-
teur testamentaire à toutes fins
que de droit."

" 5^o Ho^{is} Je annulle et ré-
voque tous testaments ou codi-
ciles antérieurs aux présentes."

Ce testament a été
fait et reçu sous le Muni-
cipal Sept mille cinq Cent trente
trois — de notre répertoire.

(1867-1915)

Dans la ville de Louiseville le dix-neuf de
Jeuin, mil neuf cent sept,
et nous, Notaire, en avons fait
en présence des témoins, l'écrit
à la testatrice qui l'a si-
gné avec nous, Notaire et les té-
moins, et en présence les uns
des autres.

Marie Adeline Mune
M^{me} Gauthier
L. H. S. au facon

J. Charbonneau, N^t.